

Commune de Boissise-la-Bertrand	INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE PRESENTATION IDENTIFICATION DES RISQUES <u>DICRIM</u>	FICHE 4. 01b
		PAGE 1/1

Une brochure « Dossier d’information communal sur les risques majeurs » a été élaborée. Elle est jointe au document et est disponible sur simple demande des usagers et résidents de la commune. Elle recense les principaux risques pouvant affecter le territoire communal.

DICRIM

Document d’Information Communal sur les Risques Majeurs

BOISSISE-LA-BERTRAND

Présentation

Prévenir pour mieux réagir

Entre la Seine et les bois, Boissise-la-Bertrand est un havre de tranquillité. Pourtant de par sa situation géographique, son environnement ou en raison d'un événement exceptionnel la commune peut être confrontée à une situation d'urgence qui pourrait mettre en danger la population.

Le DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs) est là pour vous aider si l'un de ces risques devait arriver. Chaque scénario a été étudié pour réagir rapidement, pour nous aider à avoir les bons réflexes au cas où...

Ce dossier d'information sur les risques majeurs présente les risques auxquels le village pourrait être amené à faire face et les consignes à respecter en cas d'urgence. Merci de tenir compte des règles à respecter pour un bon déroulement des opérations de secours.

**Le maire,
Alain BERNHEIM**

Le DICRIM est librement accessible à toute personne en mairie. La consultation ne fait l'objet d'aucune justification ni de redevance de la part de la commune.

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un événement potentiellement dangereux est un aléa qui ne devient un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux existent. Le risque majeur est donc la coexistence d'un aléa avec des enjeux.

Quatre grands types de risques peuvent être individualisés :

Les **risques naturels** : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme et éruption volcanique

Les **risques technologiques** : industriels, nucléaires, biologiques, rupture de barrage.

Les **risques de transport** (personnes, matières dangereuses)

Les **risques sanitaires** : pandémie, épidémie, intoxication alimentaire.

Le risque majeur est très rare, mais il peut causer de nombreuses victimes et occasionner des dommages majeurs aux biens et à l'environnement.

Ces risques majeurs ne doivent pas faire oublier pour autant les risques de la vie quotidienne (accidents de la vie domestique ou de la route), ceux liés aux attentats, acte de guerre ou mouvements sociaux qui n'entrent pas dans le cadre du DICRIM.

La Prévention

Elle regroupe l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour réduire l'impact d'un phénomène naturel ou anthropique prévisible sur les personnes et les biens. Elle s'inscrit dans une logique de développement durable, puisque, à la différence de la réparation post crise, la prévention tente de réduire les conséquences économiques, sociales et environnementales d'un développement imprudent de notre société par :

- **La connaissance des phénomènes**, de l'aléa et du risque
- **La surveillance** pour anticiper le phénomène et alerter la population
- **La vigilance météorologique**
- **La mitigation** pour atténuer les dommages en réduisant l'intensité des aléas ou la vulnérabilité des enjeux
- **La prise en compte des risques dans l'aménagement** pour réduire les dommages
- **Le retour d'expérience**
- **L'information préventive et l'éducation**
-

LA PROTECTION CIVILE EN France à

Le signal d'alerte des populations : décret n°90-394 du 11 mai 1990

Les systèmes d'alerte par sirène : 3 émissions successives de 101 secondes et séparées par des intervalles de 5 secondes.

- Lorsque le signal d'alerte est diffusé, il est impératif que la population se mette à l'écoute de la radio sur laquelle seront communiquées les premières informations sur la catastrophe et les consignes à adopter.

Le risque d'inondation

C

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, due à une augmentation du débit d'un cours d'eau ou d'une rupture de digue.

Le risque est important, majoré par l'imperméabilisation naturelle et temporaire ou artificielle des sols et à la disparition des zones humides et de drainages des sols

Historique des crues

Boissise-la-Bertrand est directement concernée par les crues de la Seine par un PPRI (plan de prévention du risque inondation). Les plus importantes ont eu lieu en 1910 (cote 40,92 ,1955 cote 40,10 février 1970 cote 38,78bet janvier 1982 cote 39,31). Elles affectent les rives du fleuve et peuvent toucher plusieurs habitations.

Des plaques signalent dans le bourg le niveau de la crue de 1955,

Rue Pasteur et place Eugène Gentil. 1 Les repères de la crue de 1910 ont été effacés.

Les retenues en amont de la Seine et de l'Yonne ont été conçues pour régulariser le débit du fleuve tant pour les basses eaux que pour les hautes eaux. Néanmoins le PPRI s'applique avec rigueur sur la zone d'expansion.

Les Moyens de prévention

Les parties inondables de la commune sont identifiées dans le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) en date du 31 décembre 2002. Ce document est consultable en Mairie.

Il en a été tenu compte dans le cadre du POS comme il en sera tenu compte dans le cadre d'un futur PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Le service de prévision des crues alerte le Préfet grâce au réseau CRISTAL qui surveille en permanence le niveau de la Seine. Une crue peut-être annoncée deux jours avant qu'elle ne touche la commune. Une échelle de crue est visible au niveau du barrage des Vives Eaux.

CONSIGNES EN CAS D'ALERTE

Avant :

Envisagez des aménagements de votre habitation afin d'avoir le moins de désagréments possibles en cas d'inondation. Vous pouvez vous renseigner dès maintenant, auprès de la Mairie qui vous indiquera la côte maximale atteinte par la crue la plus forte.

- > Mettez hors d'eau vos biens, papiers administratifs...
- > Faites une réserve d'eau potable et d'aliments, torches et piles.
- > Prévoyez vos moyens d'évacuation et d'hébergement.
- > Arrimez tout objet pouvant être emporté par le courant.

Pendant

- L'alerte est donnée par la sirène : trois sons modulés de 101 secondes
De façon générale l'alerte est donnée par le Maire à la population par le moyen le plus approprié

(téléphone, porte à porte, presse écrite locale...).

-N'évacuer que si vous y êtes forcés par la crue ou si vous recevez l'ordre des autorités locales.

- Couper eau, gaz et électricité,. Vérifier l'étanchéité cuve à fuel. Fermer les portes, fenêtres et aérations. Obturer les entrées d'eaux possibles y compris eaux usées. Monter à pied dans les étages. -Éviter de téléphoner pour laisser les lignes libres au secours.

-Se tenir informé de la montée des eaux auprès :

- de la Mairie (diffusion infos par affichage, ou passage porte à porte)
- du service des crues (si pas d'annonce Mairie)
- des médias (voir fréquence des radios FM page).

Après

- Fin d'alerte : un son continu de trente secondes.

- Avant de réintégrer votre maison, attendez l'autorisation des autorités, Aérez et désinfectez, chauffez dès que possible, ne rétablissez l'électricité qu'après un contrôle total de l'installation.

- Faites évaluer les dommages par un professionnel.

Pour connaître le niveau des inondations :

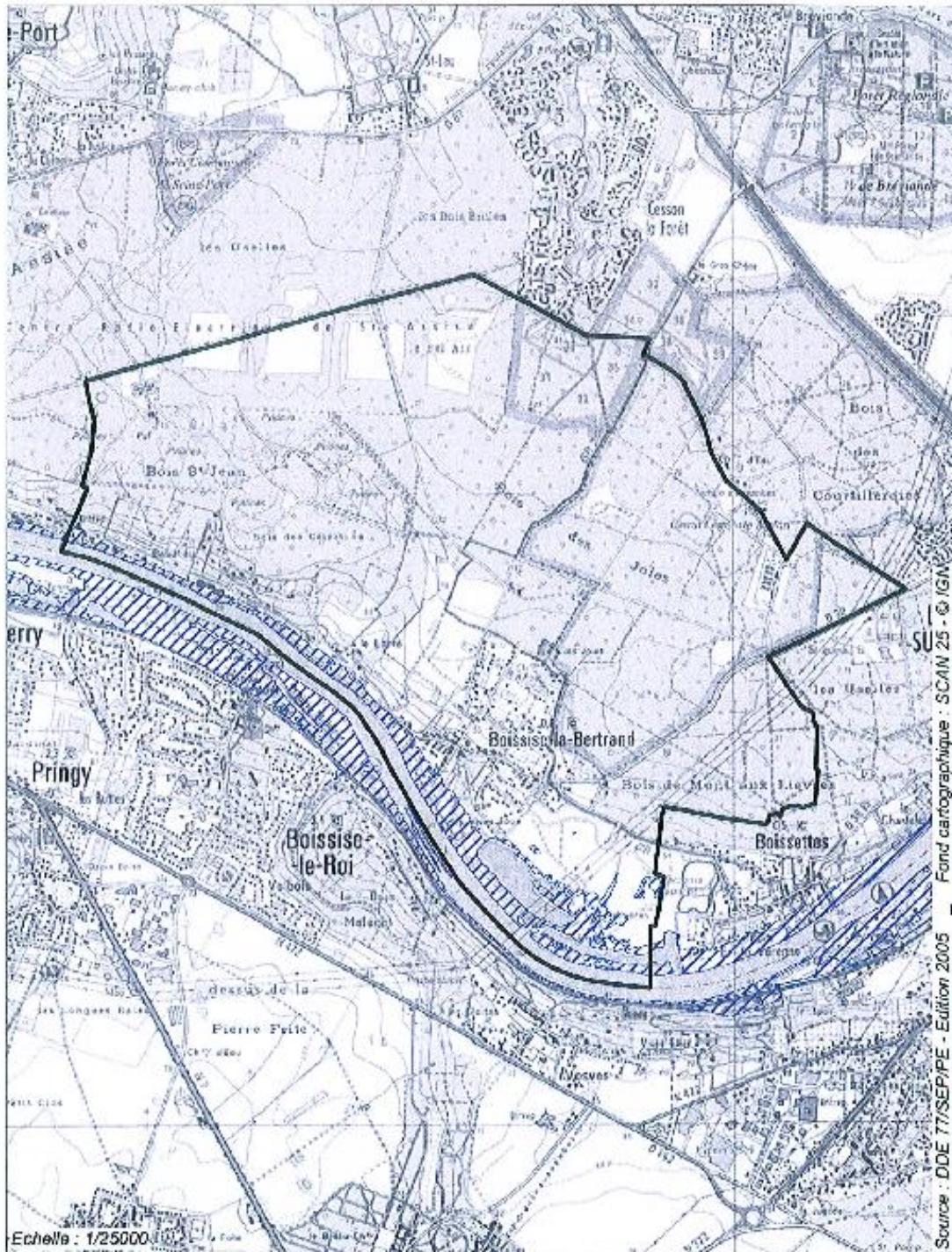
www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

www2.centre.ecologie.gouv.fr/schapi

Service audiotel : 08 25 15 02 85

Commune de Boissise-la-Bertrand**Information des acquéreurs et des locataires sur le risque inondation**

Annexe à l'arrêté préfectoral
06/DAIDD/ENV 1° 009
du 03 février 2006
mis à jour le 10/08/2019



Les risques intempéries

r t v

On parle d'intempérie pour :

- des vents qui ont des vitesses moyennes supérieures à 90 km/h.

Se souvenir de la tempête de décembre 1999.

- de violents orages où peuvent se mêler pluies, vents et foudre.
- des chutes de neige importantes et inhabituelles pour la région, ou par un verglas généralisé.
- la canicule *comme en 2003*

Les dispositions prises :

Météo France émet des bulletins météorologiques et des cartes de vigilance, qui définissent pour une durée de 24 heures le danger dans chaque département. Si le niveau de vigilance est orange ou rouge, des bulletins de suivi régionaux sont émis simultanément.

Ces bulletins comprennent quatre rubriques : la description de l'événement, sa qualification, les conseils de comportement, la date et l'heure du prochain bulletin.

Les services de la protection civile de la préfecture peuvent activer les plans de secours préfectoraux prévus comme le plan intempéries, en interdisant par exemple la circulation sur certains axes.

Au niveau communal, les services municipaux peuvent mettre en action un plan d'intervention approprié.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Avant

- Soyez à l'écoute de la situation et des prévisions météorologiques.
- Évitez de prendre la route, reportez vos déplacements.
- Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- Prévoyez des couvertures, des moyens d'éclairage, des vêtements chauds et provisions, eau
- Fermez portes et volets.

Pendant :

- Restez chez vous et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment en dur.
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- Ne montez, en aucun cas, sur un toit pour le dégager.
- Ayez le réflexe d'écouter les radios locales (voir fréquence des radios FM page)

Après :

- Ne touchez pas aux fils électriques et téléphoniques tombés à terre.
- Faites couper branches et arbres qui menacent de s'abattre.
- Faites réparer ce qui peut l'être sommairement, pour éviter des dégâts supplémentaires (toitures notamment).
- Faites l'inventaire des dommages et préparez vos dossiers d'assurance.

La canicule

Il y a canicule au sens «procédure de vigilance», lorsque la température maximale diurne est supérieure à 34°C et la température minimale nocturne supérieure à 19°C en moyenne sur 3 jours, soit une persistance de fortes chaleurs avec une température nocturne élevée ne permettant pas un sommeil réparateur.

- Le recensement des personnes vulnérables : *Le Maire institue un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées de la commune vivant à leur domicile et qui en font la demande. Ceci afin de permettre l'intervention des services du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) auprès d'elles en cas de déclenchement du Plan Canicule.*

Les informations de ce registre sont strictement confidentielles.

En cas de déclenchement du Plan Canicule, les services du CCAS contacteront quotidiennement les personnes concernées pour leur apporter les conseils et l'assistance nécessaires (suivant les recommandations de l'Agence Régionale de Santé).

- Le plan national canicule s'organise en 3 niveaux, c'est-à-dire trois niveaux d'alerte correspondant chacun à une configuration de crise spécifique.

Depuis la canicule de 2003, le gouvernement a mis en place un système de veille sociale départementale qui permet de s'assurer de l'état de santé de la population et d'organiser l'intervention des secours. Dans chaque ville, le Maire organise le recensement des personnes vulnérables et participe à leur prise en charge à domicile lors d'un événement caniculaire.

Niveau 1 : veille saisonnière du 1er juin au 31 août : vérification des dispositifs opérationnels, veille quotidienne de l'activité sanitaire.

Niveau 2 : Mise en garde et actions Risque de canicule prévue ou canicule en cours : mise en œuvre des actions adaptées au phénomène et aux informations d'activité sanitaire.

Niveau 3 : Mobilisation maximale Canicule avec impact sanitaire important, étendue sur une grande partie du territoire et compliquée d'effets collatéraux (délestages ou pannes électriques, sécheresse...).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Avant l'été

- Eviter que la chaleur ne pénètre dans le logement : vérifier volets, stores, rideaux, surtout dans les pièces en plein soleil.
- S'assurer du bon fonctionnement de réfrigérateur, congélateur, ventilateur, climatiseur, etc...
- Repérer les endroits climatisés ou frais, proches (magasins, lieux publics...)
- Prendre conseils médicaux et vérifier thermomètre médical.
- Prévenir en cas de solitude voisins et/ou le CCAS.
- Prendre un abonnement de télé-alarme, (renseignements auprès du CCAS de Boissise).
-

Pendant la chaleur

- Suivre les informations (radio et télévision) et les conseils donnés.
- Vérifier avec le médecin ou le pharmacien que, malgré la chaleur, la continuité des traitements, surtout en cas de symptômes inhabituels.
- Mettre en marche ventilateur ou climatiseur.
- Se rafraîchir avec un linge mouillé, un brumisateur, une vessie à glace...
- Boire plus de 1.5 litres d'eau par jour
- Se protéger au maximum de la chaleur en fermant volets, stores et rideaux. La nuit, ouvrir les fenêtres et aérer dès qu'il fait assez frais. Séjourner le plus possible dans la pièce la plus fraîche. Éviter tout effort physique inutile. Ne sortir que le soir ou tôt le matin muni d'une bouteille d'eau.
- En cas de maux de tête, vertiges, appeler aussitôt le médecin ou les secours.

Le risque des mouvements de terrain

Les effondrements de cavités souterraines

h i

Un mouvement de terrain :

C'est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques qui le composent. Le phénomène est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme. Il existe des cavités naturelles ou artificielles.

Effondrements

Ce phénomène se traduit par un abaissement à la fois violent et spontané de la surface sur parfois plusieurs hectares et plusieurs mètres de profondeur, tout le terrain au dessus de la cavité s'effondrant d'un coup.

Mesures de prévention

L'information de la population et des constructeurs est la première mesure de prévention à appliquer. Une carte réalisée par le BRGM (Bureau des Recherches Géologiques et Minières) à la demande de la DDT, dresse pour la commune de Boissise la Bertrand, l'inventaire non exhaustif des cavités et indices de surface connus. Cette carte est prise en compte dans le Plan Local d'Urbanisme (l'article L536-6 du Code de l'environnement impose aux communes compétentes en matière de documents d'urbanisme l'établissement d'une carte de localisation des cavités souterraines et des marnières). Il convient d'éviter l'implantation de constructions sur les zones à risque, notamment en ce qui concerne les cavités souterraines.

Concernant plus particulièrement le risque de retrait/gonflement, les sinistres peuvent être évités moyennant certaines dispositions dont des fondations adaptées.

Tout projet situé sur une zone suspecte devrait faire l'objet d'une étude géotechnique.

Mouvements de terrain

Pour la commune, les risques de mouvements de terrains sont liés à :

- Un affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines d'origine naturelle ou anthropique. Les cavités souterraines d'origine anthropique sont des mines, carrières et autres souterrains.
- Un phénomène de gonflement ou de retrait des sols argileux. Ce phénomène est lié aux changements d'humidité des sols argileux. Il est à l'origine de fissurations des bâtiments. Ce risque concerne plusieurs secteurs de la commune de Boissise la Bertrand, notamment au Nord du village

Les risques liés au transport de Matières

Dangereuses P

Le risque de transport de matières dangereuses (T.M.D) est le risque lié au transport de produits dangereux, soit par unité mobile (sur une voie routière, ferroviaire, fluviale ou aérienne), soit par conduite fixe (gazoduc, oléoduc).

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens et l'environnement. Selon la nature du produit les effets secondaires peuvent être d'une importante gravité : toxicité, radioactivité, inflammabilité.

Les dangers

- L'explosion déclenchée par un choc ou une étincelle sur des produits hautement inflammables ou explosifs. Elle peut blesser par onde de choc ou projection de débris. Elle peut aussi souffler des constructions.
- L'incendie des produits pétroliers ou chimiques enflammés suite à l'accident. Outre la propagation de l'incendie, ils peuvent également provoquer des fumées toxiques.
- La dispersion d'un produit, suite au renversement ou à la rupture du container, les matières dangereuses vont se répandre dans l'air, sur le sol ou dans l'eau (rivière et nappe phréatique).

La diffusion dans la nature de produits toxiques justifie le déclenchement d'une alerte.

L'accident de transport de matières dangereuses peut combiner deux effets :

- l'effet primaire, immédiatement ressenti (incendie, explosion, déversement)
- les effets secondaires (propagation aérienne de vapeurs toxiques, pollution des eaux et des sols)

Les risques pour la commune

Pour Boissise la Bertrand, les zones concernées sont :

- transport poids lourds (à priori interdits par arrêté communal) sur RD 39 qui traverse tout le village
- transport ferroviaire : ligne fret Paris – Melun par la rive gauche de la Seine

Les règles et moyens de secours

La signalisation, la signalisation spécifique des véhicules routiers qui permet aux secours de reconnaître rapidement le type de produit transporté. Le T.M.D 12

Vous êtes témoin d'un accident

-Donnez l'alerte :

- POMPIERS : 18 ou 112 pour les portables.
- GENDARMERIE : 17
- Indiquez le lieu précis nom de rue et numéro, le nombre de victimes et le type de traumatisme.
- Donnez les numéros des plaques d'identification de produit et de danger apposées sur le véhicule.
- Ne déplacez pas les victimes, sauf incendie.
- Ne restez pas dans la zone de dégagement de fumées ou gaz toxiques, éloignez-vous en.

Le risque feu de forêt

u

Une grande partie du territoire communal est constitué de bois. Ce risque est classé faible dans le département, mais compte tenu de la proximité de l'habitat, une zone de protection de 50 mètres est établie en lisière pour les aménagements et les constructions. L'entretien des parcelles privées de bois incombe aux propriétaires.

LES CONSIGNES DE SECURITE

Prévention :

- Repérer les chemins d'évacuation des bois publics
- Entretien spécifique par les propriétaires des bois privés
- Prévoir des moyens de lutte (points d'eau).

En cas d'incendie

- Donnez l'alerte :

- **Pompiers** : 18 ou 112 pour les portables.
- **Gendarmerie** : 17
- Prévenir la mairie 01 64 38 20 21
- Quitter la zone de dégagement de fumées ou gaz toxiques, dos au vent.

Le risque nucléaire



Les centrales nucléaires de production d'électricité peuvent en cas d'événement accidentel grave présenter des risques d'irradiation et de contamination pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.

La centrale nucléaire la plus proche est à Nogent sur Seine à 75 km à l'est

Boissise la Bertrand n'est pas dans le périmètre de traitement d'urgence (prise des comprimés d'iode).

CONSIGNES EN CAS D'ALERTE

SIGNAL NATIONAL D'ALERTE 14

L'alerte est donnée par la sirène. Elle est déclenchée par la Préfecture : trois sons modulés de 1 minute.

- Enfermez-vous dans un bâtiment.
- Bouchez toutes les arrivées d'air (VMC).
- Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre (voir fréquence des radios FM page 16).
- Ni flamme ni cigarette.
- Ne téléphonez pas (sauf nécessité absolue), libérez les lignes pour les secours.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux.

SIGNAL NATIONAL DE FIN D'ALERTE 13

APRÈS L'ALERTE

La fin d'alerte est donnée par la sirène, un son continu de trente secondes.

- Respectez les consignes données par les services de secours.
- Si vous craignez d'avoir été contaminé, débarrassez-vous à l'extérieur de vos vêtements, lavez-vous et changez-vous,
- Respectez les consignes données par les autorités.
- Ne consommez pas de fruits ou légumes, ni l'eau du robinet sans l'aval des autorités.
- Ne touchez pas des objets, à l'extérieur, pouvant être contaminés.
- Aérez le local dans lequel vous étiez réfugié.- Consultez un médecin en cas d'irritations.

L'évacuation

Ne quittez pas votre abri sans y avoir été invité par les autorités.

Si l'ordre d'évacuation est donné :

- Prenez un poste de radio.
- Emportez de quoi vous changer complètement.
- Munissez-vous de vos papiers, de vos médicaments, et d'un peu d'argent.
- Coupez le gaz, l'eau et l'électricité.
- Fermez les portes, fenêtres et volets.
- N'abandonnez pas vos animaux familiers.

Le risque nucléaire :

Les dangers. Le risque nucléaire majeur est la fusion du cœur du réacteur d'une centrale nucléaire.

Ces risques peuvent être :

- l'irradiation par une source radioactive
- la contamination par des poussières radioactives dans l'air respiré ou via le sol.

Les conséquences :

- sur l'être humain : cancers, stérilité, malformation des nouveaux nés, etc...
- sur les animaux : identiques aux humains
- sur l'environnement : pollution et contamination rendant inconsommables eau, matières animales, végétales.

Ces conséquences sont plus ou moins immédiates suivant la distance entre l'accident nucléaire et la ville concernée.

Les contacts utiles

EN CAS D'URGENCE :

SAPEURS POMPIERS 18 ou 112 (téléphone portable)

SAMU 15

GENDARMERIE NATIONALE 17

POUR S'INFORMER PAR LA RADIO :

France Bleue Orléans FM 100.9

France Inter FM 99.2

France Info FM 105.5

Vibration FM 102

OÙ SE RENSEIGNER :

Mairie de Boissise la Bertrand 01 64 38 20 21 / www.boissise-la-bertrand.com

Préfecture de Seine et Marne 01 64 71 77 77 / www.seineetmarne.pref.gouv.fr

Hôpital de Melun 01 87 74 17 17

Centre anti poison 01 40 05 48 48

Météo France Seine et Marne. 08 92 68 02 77

Service interministériel de défense et de la protection civile

Conseil Départemental de Seine et Marne 01 64 14 77 77

Conseil Régional de l'Ile de France 01 47 23 80 60

Portail Seine sur les risques d'inondation

Pour connaître le niveau des inondations www.vigicrue.ecologie.gouv.fr

DIREN Direction régionale de l'environnement

D.R.I.R.E 01 64 10 53 53

DDT Direction Départementale Territoriale 01 60 56 71 71

Etablissement public Seine et Marne

Ministère de l'écologie

SDIS Service Départemental d'Incendie et de Secours 01 60 56 83 00

Institut des risques majeurs

Météo France 0 892 68 02 45 / www.meteofrance.com

Bison Futé 0 826 02 20 22 / www.bison-fute.equipement.gouv.fr

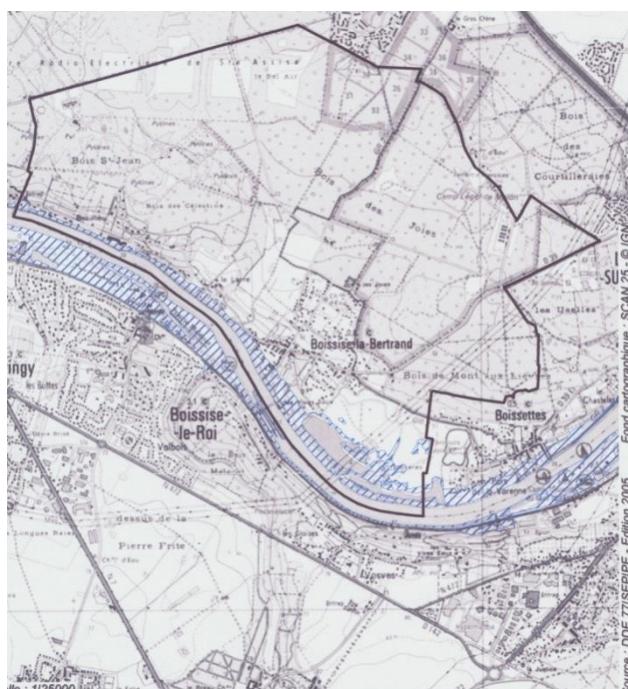
Commune de
Boissise-la-Bertrand

INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE

**FICHE
4. 01c**

CARTOGRAPHIE LOCALISATION DES ZONES DE RISQUES DICRIM

PAGE 1/1



Commune de
Boissise-la-Bertrand

INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE

FICHE
4.01d

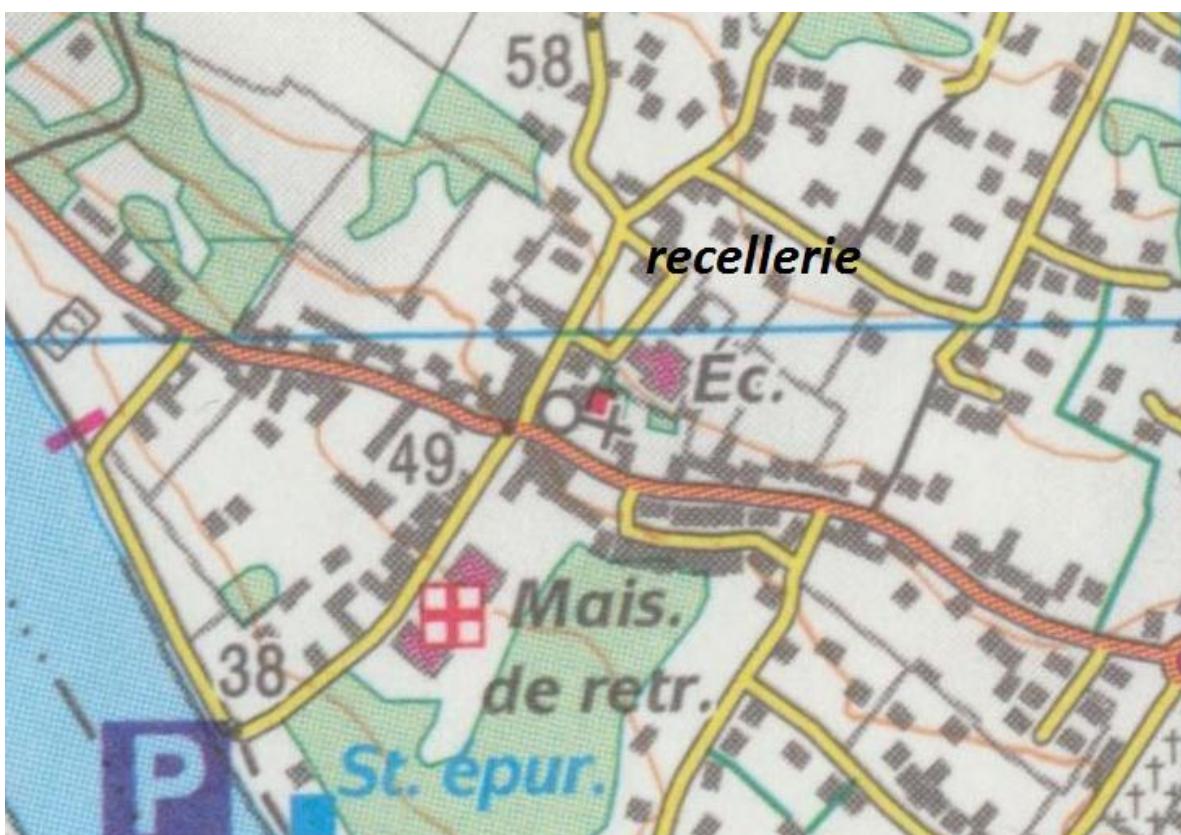
CARTOGRAPHIE

LOCALISATION DES ROUTES, VOIES, CHEMINS COMMUNAUX...

PAGE 1/1



Commune de Boissise-la-Bertrand	INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE CARTOGRAPHIE LOCALISATION DU POSTE DE COMMANDEMENT, POINT(S) DE RASSEMBLEMENT ET CENTRES D'ACCUEIL ET/OU D'HEBERGEMENT	FICHE 4. 01e PAGE 1/1
---------------------------------	---	--



Commune de
Boissise-la-
Bertrand.

**INFORMATIONS RELATIVES A LA
POPULATION**

POPULATION PERMANENTE

**FICHE
4. 02**

**INFORMATIONS
RELATIVES A LA
POPULATION**

Commune de Boissise-la-Bertrand	INFORMATIONS RELATIVES A LA POPULATION POPULATION PERMANENTE	FICHE 4. 02a
		PAGE 1/1

↳ **Nombre d'habitants permanents :** 1170 au 01/01/2019

↳ **Répartition de la population sur le territoire de la commune**

- les hameaux : Le Larrey et Beaulieu
- les quartiers : le Bourg

↳ **Populations identifiées « à risques » :** Deux EHPAD

↳ Résidence Lucie et Edgar Faure (anciennement Les Bruyères)

↳ Résidence Malka

TOTAL personnes « à risques » : 180

↳ **Lieux d'accueil d'enfants et d'adolescents (voir liste, adresse et coordonnées dans l'annuaire de crise)**

- nombre de crèches : 0
- nombre de garderies : 1
- nombre d'école maternelle : 1
- nombre d'école élémentaire : 1
- nombre de collèges, lycées et universités : 0

TOTAL enfants : 100

Commune de Boissise-la-Bertrand	INFORMATIONS RELATIVES A LA POPULATION POPULATION SAISONNIERE ET ACTIVITES PONCTUELLES	FICHE 4. 02b PAGE 1/1
------------------------------------	---	--

↳ **Résidents secondaires**

Nombre de résidences secondaires : (voir liste, adresses et coordonnées dans l'annuaire de crise)

↳ **Activités touristiques**

(voir liste, adresses et coordonnées dans l'annuaire de crise)

- nombre d'hôtels : 0
- nombre de campings : 0
- nombre de gîtes : 2

↳ **Manifestations et événements divers**

Type de manifestation ou d'événement	Lieu de la manifestation ou de l'événement	Date / Période de la manifestation ou de l'événement	Affluence	Organisateur	Coordonnées de l'organisateur
<i>Loto</i>	<i>La Recellerie</i>		<i>120</i>	<i>Comité des Fêtes</i>	<i>mairie</i>
<i>Concerts</i>	<i>Eglise</i>		<i>100</i>	<i>mairie</i>	<i>mairie</i>
<i>Manifestations spectacles</i>	<i>La Recellerie</i>		<i>150</i>	<i>mairie</i>	<i>mairie</i>

Commune de
Boissise-la-Bertrand

**INFORMATIONS PARTICULIERES
RELATIVES AUX LIEUX PUBLICS**

**FICHE
4. 03**

**INFORMATIONS
PARTICULIERES
RELATIVES AUX LIEUX
PUBLICS**

Commune de Boissise-la-Bertrand	INFORMATIONS PARTICULIERES RELATIVES AUX LIEUX PUBLICS ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC	FICHE 4. 03a
		PAGE 1/1

MAIRIE	2 rue François Rolin	01 64 38 20 21	
Ecole Les Fontaines	6 Rue de la Fontaine la Reine	01 64 38 23 51	Mme RATZIMBASAFY (Directrice)
La RECELLERIE	4 Rue de la Fontaine la Reine	01 64 38 29 11	MAIRIE
Château de Beaulieu	1462 rue de Seine	01 64 38 28 30	Mr MAHE (réceptions)
Domaine de l'Orangerie	1590 rue de Seine	09 75 68 22 61 01 64 37 09 99	Mr PIERRAIN (réceptions)
Résidence Lucie et Edgar Faure	1058 rue de Seine	01 64 14 23 21	EHPAD
Maison de retraite MALKA	11 rue Pasteur	01 64 38 20 01	EHPAD

Commune de Boissise-la-Bertrand	INFORMATIONS PARTICULIERES RELATIVES AUX LIEUX PUBLICS ENTREPRISES INDUSTRIELLES, ARTISANS ET EXPLOITATIONS AGRICOLES	FICHE 4. 03b
		PAGE 1/1

Raison sociale	adresse	Tel :	Coordonnées personnelles
Benoît ROCHE (locataire agricole)	2 place Bullet Fourches 77550 Limoges Fourches	01 64 38 80 32	06 23 12 29 86
Patrick GUISLAIN (électricité)	49 rue Latour Maubourg 77350 Boissise-la-Bertrand	01 64 38 21 73	
Intermarché	2 avenue Jean Monnet 77350 Boissise-la-Bertrand	01 60 56 02 82	M. Miranda

Commune de
Boissise-la-Bertrand

INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE

**FICHE
4. 04**

**ORGANIGRAMME DE LA
MUNICIPALITE**

PAGE 1/1

CHAPITRE 5

ANNUAIRE DE CRISE

Commune de Boissise-la-Bertrand	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE ☎ ANNUAIRE DE CRISE ☎	FICHE 5.01
		PAGE 1/4

AUTORITES

Identification	Téléphone	Fax	Observations
Préfecture de la Seine et Marne	01 64 71 77 77	01 64 71 75 53	
SDIS de Seine et Marne	01 60 56 83 00	01 64 37 71 03	
D.D.A.F.	01 64 37 68 69		
D.R.I.R.E.	01 64 10 53 53	01 64 41 61 99	
C.A.M.V.S.	01 64 79 25 25	01 64 79 25 20	
Protection Civile De Seine-et-Marne	01 72 66 78 74 06 67 39 61 68	09 72 44 33 16	Astreinte : 06 63 92 08 11

POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

Localisation	Téléphone	Fax	mail
MAIRIE	01 64 38 20 21	01 64 38 23 01	boissise-la-bertrand @orange.fr
ECOLE LES FONTAINES	01 64 38 23 51		ce.07726721@ac-creteil-fr

MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL

Téléphone Mairie : 01 64 38 20 21 Fax Mairie : 01 64 38 23 01

Nom	Prénom	Tél. fixe	Tél. portable	Fonctions
BERNHEIM	Alain		06 14 63 63 63	MAIRE
CHAPUS	Mireille		06 79 06 16 73	1 ^{er} Adjoint
LOUBET	Marc		06 87 75 96 55	2 ^e Adjoint
DELMER	Olivier		06 20 79 10 12	3 ^e Adjoint
LARROQUE	Georges		06 64 48 0178	4 ^e Adjoint
COURTIER	Annie	01 64 38 20 00		Conseillère Déléguee
DA SILVA COUTINHO	Karine		06 73 99 70 40	C.M.
COSSOUX	Bertrand		06 65 77 14 67	C.M.
BIONDI	Priscillia		06 77 03 97 81	C.M.
SZESTAK	Magali		06 14 29 20 54	C.M.
GAMIETTE	Olivier		06 81 39 25 51 06 88 46 80 20	C.M.
SCHULTZ	Paul		06 07 27 78 25	C.M.
ESPINERA	Gérard		06 03 95 54 30	C.M.
LONGUEVILLE	Elisabeth		06 65 55 58 09	C.M.
PIERRAIN	Jean-Pierre	01 64 37 09 99		C.M.

PERSONNEL ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Téléphone Mairie : 01 64 38 20 21 Fax Mairie : 01 64 38 23 01

Nom	Prénom		Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
GUILLEMOT	Isabelle				Secrétariat Mairie
ALARD	Anne-Sophie				Secrétariat Mairie
ROY	Magali				Secrétariat Mairie

PERSONNEL TECHNIQUE DE LA COMMUNE

Téléphone Ateliers : 01 64 38 79 57

Nom	Prénom	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
FREGUIN	Gabriel		06 71 87 21 30	Responsable Technique
KRIDENE	Bilal		06 71 87 75 85	Adjoint technique
BARRAULT	Martin		06 30 13 03 67	Adjoint technique

GESTIONNAIRES DE RESEAUX ET OPÉRATEURS DE SERVICE PUBLIC

Société	Nom du responsable	Fonction	Téléphone	Fax	Observations
France Télécom			08 25 81 78 07		
EDF			08 11 01 02 12		
GDF			08 00 47 33 33		
VEOLIA			08 11 90 04 00		

Commune de Boissise-la- Bertrand.	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE ANNUAIRE DE CRISE LIEUX PUBLICS ET ERP	FICHE 5.01 PAGE 2/4
---	--	--

LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS :

École maternelle et élémentaire « Les Fontaines » /Cantine scolaire : 6 rue Fontaine la Reine-77350 Boissise-la-Bertrand

Directrice de l'école Mme Lilia RATZIMBASAFY

Nom de l'établissement			Capacité d'accueil	Identité et qualité du responsable	Coordonnées du responsable
GARDERIE SCOLAIRE					
			50	A.BERNHEIM Maire	01 64 38 20 21
ECOLE PRIMAIRE					
			10 0	L.RATSIMBAZAFY Directrice d'école	01 64 38 23 51
ECOLE MATERNELLE					
			60	L.RATSIMBAZAFY Directrice d'école	01 64 38 23 51

LIEUX PUBLICS INSTITUTIONNELS

Etablissement	Identité du responsable	Téléphone			Observations
		Professionnel	Domicile	Portable	
Église	Claude BERTRAND			06 74 21 06 33	

ETABLISSEMENTS SANITAIRES

Etablissement	Identité du responsable	Téléphone		Observations
		Professionnel	Portable	
EHPAD Résidence Malka	Mme ANGEVIN Directrice	01 64 14 20 01		
EHPAD Résidence Lucie et Edgar Faure	M. COULON Directeur	01 64 14 23 21		

LIEUX PUBLICS DE LOISIRS

Salle polyvalente « La Recellerie »

4 rue Fontaine le Reine-77350 Boissise-la-Bertrand

Établissement	Identité du responsable	Téléphone			Observations
		Professionnel	Domicile	Portable	
Salle polyvalente	A.BERNHEIM Maire	01 64 38 20 21(Mairie)			

CENTRES COMMERCIAUX et COMMERCES

Etablissement	Identité du responsable	Téléphone			Observations
		Professionnel	Domicile	Portable	
Intermarché	M. MIRANDA Gérant	01 60 56 02 82			Horaires d'ouverture
Café Bar Le Kervi	M. Philippe GALOP	01 64 38 21 40			Horaires d'ouverture

AUTRES ERP

Etablissement	Identité du responsable	Professionnel	Portable
Domaine de l'Orangerie	Jean-Pierre PIERRAIN	01 64 37 09 99	
Château de Beaulieu	Stéphane MAHE	01 64 38 28 30	

ASSOCIATIONS

siège social : Mairie-2 rue François Rollin-77350 Boissise-la-Bertrand

Nom	Nom et coordonnées de la présidente	Nom et coordonnées des lieux occupés					
			Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Vend.
Association Sports Loisirs de Boissise-la-Bertrand	Brigitte MICHALLET	Salle polyvalente « La Recellerie »		18h30 à 19h30	18h30 à 19h30	18h30 à 19h30	
Comité des Fêtes	Dominique LO MONACO						
Association de Sauvegarde de Boissise-la-Bertrand	Luc BOMBOUDIAC						
Association de Chasse	Michel BANTEGNIES						

Association des Parents d'élèves	Rachel NOGUES					
----------------------------------	---------------	--	--	--	--	--

ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT (communaux et extra-communaux)

Etablissement	Identité du responsable	Observations
Salle polyvalente « La Recellerie »	M. Alain BERNHEIM Le Maire	
EHPAD Résidence Lucie et Edgar Faure	Mr COULON	
EHPAD Résidence Malka	Mme ANGEVIN	

PERSONNES ISOLEES

Voir fiches confidentielles détenues par le CCAS

PERSONNES HANDICAPEES (malentendants, non-voyants, personnes à mobilité réduite)

PERSONNES DEPOURVUES DE MOYENS DE LOCOMOTION

PERSONNES SOUS SURVEILLANCE MEDICALE BENEFICIAINT DE SOINS REGULIERS

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Observations

LISTE DES RESIDENCES SECONDAIRES

Commune de
Boissise-la-Bertrand

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

☎ ANNUAIRE DE CRISE ☎

5.01

PAGE 4/4

ENTREPRISES INDUSTRIELLES – ARTISANS - AGRICULTEURS

Raison sociale	Adresse	Coordonnées professionnelles	Identité de l'exploitant	Coordonnées personnelles
Exploitation agricole	77550 Limoges Fourches	Tél : 01 64 38 80 32 Fax :	Benoît ROCHE	Filaire : Portable :
Commerce Intermarché	2 avenue Jean Monnet 77350 Boissise-la-Bertrand	Tél : 01 60 56 02 82 Fax :	M.MIRANDA	Filaire : Portable :
Electricien	49 rue Latour Maubourg 77350 Boissise-la-Bertrand	Tél : 01 64 38 21 73 Fax :	Patrick GUISLAIN	Filaire : Portable :

ANNEXES

Arrêté municipal

de réquisition

à compléter



Commune de : Boissise-la-Bertrand.....

Le Maire.....

- Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004, et notamment son article 28 ;
- Vu le Code Pénal, article R 642.1 ;

Considérant¹

.....
..... **survenu ce jour à**
.....

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Il est prescrit à M.
Demeurant à

²d'avoir à se présenter sans délai à la mairie de
pour effectuer la mission qui lui sera confiée

²de mettre sans délai à la disposition du maire le matériel suivant³

.....
.....
.....
.....

²et de le mettre en place à⁴

.....
.....

Article 2 :

Le Commissaire de Police ou le Chef de Brigade de Gendarmerie² est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à le

Le Maire,

¹ Préciser : l'accident, la catastrophe, le sinistre, etc.

² Rayer la mention inutile.

³ Préciser la nature et le nombre de véhicules, matériels ou travaux nécessaires.

⁴ Indiquer le lieu précis.

Questionnaires

« lieux accueillant du public »

à compléter le jour de l'événement

Commune de Boissise-la-Bertrand	RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET E.R.P « QUESTIONNAIRE « CAMPINGS »	PAGE 1/7
---------------------------------------	--	----------

DATE :

HEURE :

- 1) Identification du lieu public (horaires d'ouverture à préciser) :
- 2) Prénom et nom de la personne contactée :
- 3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :
- ☞ Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.
(si possible : identité de la personne désignée :)**
- 4) Combien de personnes sont présentes ?
- 5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?
- 6) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?
- 7) Combien y a-t-il d'enfants ?

☞ Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations.

Commune
de
Boissise-la-Bertrand

RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET E.R.P

QUESTIONNAIRE « LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS »

PAGE 2/7

DATE :

HEURE :

- 1) Identification du lieu public (horaires d'ouverture à préciser) :
- 2) Prénom et nom de la personne contactée :
- 3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :
- 4) Combien de personnes sont présentes?
- 5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?
- 6) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?
- 7) Combien y a-t-il d'enfants ?

☞ Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations.
☞ Demander au personnel de l'établissement de regrouper si possible les enfants (par classe pour les écoles...)

Commune
de
Boissise-la-Bertrand

**RESPONSABLE LIEUX PUBLICS
ET E.R.P**

QUESTIONNAIRE « CENTRES COMMERCIAUX »

PAGE 3/7

DATE :

HEURE :

- 1) Identification du lieu public (horaires d'ouverture à préciser) :
- 2) Prénom et nom de la personne contactée :
- 3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

**Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.
(si possible : identité de la personne désignée :)**

- 4) Combien de personnes sont présentes ?
- 5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?
- 6) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?
- 7) Combien y a-t-il d'enfants ?

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

Commune de
Boissise-la-Bertrand

**RESPONSABLE LIEUX PUBLICS
ET E.R.P**

QUESTIONNAIRE « LIEUX PUBLICS DE LOISIRS »

PAGE 4/7

DATE :

HEURE :

- 1) Identification du lieu public (horaires d'ouverture à préciser) :
- 2) Prénom et nom de la personne contactée :
- 3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

**Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.
(si possible : identité de la personne désignée :)**

- 4) Combien de personnes sont présentes ?
- 5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?
- 6) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?
- 7) Combien y a-t-il d'enfants ?

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

Commune de
Boissise-la-Bertrand

**RESPONSABLE LIEUX PUBLICS
ET E.R.P**
**QUESTIONNAIRE « LIEUX PUBLICS
INSTITUTIONNELS »**

PAGE 5/7

DATE :

HEURE :

- 1) Identification du lieu public (horaires d'ouverture à préciser) :
- 2) Prénom et nom de la personne contactée :
- 3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

**Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.
(si possible : identité de la personne désignée :)**

- 4) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?
- 5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?
- 6) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?
- 7) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

Commune
de
Boissise-la-Bertrand

RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET E.R.P

QUESTIONNAIRE « PISCINES »

PAGE 6/7

DATE :

HEURE :

- 1) Identification du lieu public (horaires d'ouverture à préciser):
- 2) Prénom et nom de la personne contactée :
- 3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :
- 4) Combien de personnes sont présentes ?
- 5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?
- 6) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?
- 7) Combien y a-t-il d'enfants ?

☞ Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air.

☞ Demander au personnel de la piscine :

- de faire sortir de l'eau les personnes qui s'y trouvent
- de faire rhabiller les personnes
- de regrouper les personnes dans un endroit suffisamment grand pour les accueillir sans sortir des bâtiments

Commune
de
Boissise-la-Bertrand

**RESPONSABLE LIEUX PUBLICS
ET E.R.P**

QUESTIONNAIRE «AUTRES ERP (RESTAURANT...)»

PAGE 7/7

DATE :

HEURE :

- 1) Identification du lieu public (horaires d'ouverture à préciser) :
- 2) Prénom et nom de la personne contactée :
- 3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

**Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.
(si possible : identité de la personne désignée :)**

- 4) Combien de personnes sont présentes ?
- 5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?
- 6) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?
- 7) Combien y a-t-il d'enfants ?

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

FICHE

« ACCUEIL DES POPULATIONS

AU CENTRE D'ACCUEIL ET/OU
D'HEBERGEMENT »

à compléter le jour de l'événement

DATE/ HEURE	NOM-PRENOM	ADRESSE	OBSERVATIONS		En cas de départ du centre, coordonnées où la personne peut être jointe
			SANTE	AUTRES	
					Adresse : tél. :
					Adresse : tél. :
					Adresse : tél. :
					Adresse : tél. :
					Adresse : tél. :
					Adresse : tél. :
					Adresse : tél. :
					Adresse : tél. :

QUESTIONNAIRE

« ARTISANS-AGRICULTEURS- ENTREPRISES INDUSTRIELLES »

à compléter le jour de l'événement

Commune de Boissise-la-Bertrand.	RESPONSABLE ECONOMIE QUESTIONNAIRE « ARTISANS - AGRICULTEURS – ENTREPRISES INDUSTRIELLES »	PAGE 1/1
--	---	-----------------

DATE :

HEURE :

1) Identification de l'établissement :

2) Domaine d'activité :

3) Prénom et nom de la personne contactée :

4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.

(si possible : identité de la personne désignée :)

5) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?

6) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?

7) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

8) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge

9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont utilisées dans l'entreprise ?

10) Y a-t-il des contraintes particulières liés au fonctionnement de l'activité (élevage, process de fabrication ne pouvant être interrompu...) ?

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.